

2. Vos revenus professionnels sont imposés dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux réels (BIC) ou selon le régime de la déclaration contrôlée (BNC)

Veillez compléter le cadre ci-dessous. Vous trouverez les éléments demandés dans vos déclarations fiscales, dans les rubriques ci-dessous indiquées.

		RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ	RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL NORMAL	REVENUS NON COMMERCIAUX ET ASSIMILÉS	
1	Bénéfice imposable dans la catégorie des BIC ou des BNC	+	§ 4 et 7-a du cadre C de l'imprimé n° 2031	§ 5 du cadre B ligne g de l'imprimé n° 2143	Ligne CP du tableau n° 2035 B du compte de résultat fiscal
2	Déficit déclaré au titre de l'exercice	-	§ 4 et 7-b du cadre C de l'imprimé n° 2031	§ 5 du cadre B ligne h de l'imprimé n° 2143	Ligne CR du tableau n° 2035 B du compte de résultat fiscal
3	(ajouter) Amortissements des exercices antérieurs réputés différés, abattements sur les bénéfices, déductions et exonérations	+	Montant inclus dans la ligne 350 du tableau 2033-B Ligne 342 et montant inclus dans la ligne 350 du tableau 2033-B	Montant inclus dans la ligne XG du tableau 2058-A ligne XF et montant inclus dans ligne XG du tableau 2058-A	Montant inclus dans la ligne CL du tableau 2035 B et II de l'imprimé 2035
4	(déduire) La différence entre l'indemnité versée en compensation de l'abattement total ou partiel de troupeaux et la valeur en stocks et/ ou en compte d'achats des animaux abattus	-	Comptabilité	Comptabilité	-
5	(déduire) Fraction de la rémunération du conjoint (ou des conjoints en cas de société) réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice	-	Montant inclus dans la ligne 316 du tableau 2033 B	Ligne WC du tableau 2058 A	Ligne 36 case CC de l'imprimé n°2035 B
6	(ajouter) Cotisations facultatives de prévoyance complémentaire et de perte d'emploi	+	Montant Inclus dans la ligne 381 du tableau 2033-B	Montant inclus dans la ligne A6 du tableau 2053	Montant inclus dans la ligne BU du tableau 2035-A du compte de résultat fiscal
7	(déduire) Montant de l'intéressement non déduit fiscalement	-	Comptabilité	Comptabilité	Comptabilité
8	TOTAL REVENU NET PROFESSIONNEL	=	À reporter dans le cadre B ou C de la déclaration des revenus professionnels (en bénéfice ou déficit selon le cas) ou dans le cadre 3 (ligne 1), de cette feuille, le cas échéant.		

3. Vous étiez en 2019 associé(e) d'une société de personnes relevant de l'impôt sur le revenu

Veillez compléter le cadre ci-dessous. Vous trouverez les éléments demandés dans vos déclarations fiscales, dans les rubriques ci-dessous indiquées.

1	Revenu net professionnel de la société Bénéfice + ou déficit -		Déterminé à partir du cadre 1 (BA) ou 2 (BIC ou BNC) de la présente feuille annexe de calcul.
2	(déduire) Rémunérations du travail versées aux associés	-	BA : réel normal : ligne WB de l'imprimé n° 2151 réel simplifié : inclus dans la ligne FM de l'imprimé n°2139 B BIC : réel normal : ligne WB de l'imprimé n° 2058 A réel simplifié : inclus dans la ligne 316 de l'imprimé n° 2033B
3	(déduire) Intérêts excédentaires des comptes courants des associés	-	BA : réel normal : ligne WI de l'imprimé n° 2151 réel simplifié : inclus dans la ligne FP de l'imprimé n°2139 B BIC : réel normal : ligne SU de l'imprimé n° 2058 A réel simplifié : ligne 247 de l'imprimé n° 2033-B
4	(ajouter) Ensemble des cotisations dues au régime des non salariés agricoles, si elles ont été prises en charge par la société et non réintégrées fiscalement	+	
5	TOTAL (1) - (2) - (3) + (4) Base de calcul des cotisations sociales à répartir entre associés		
6	Précisez votre part statutaire dans les bénéfices ou les pertes de la société, en pourcentage.		
7	Déterminez la base de calcul de vos cotisations (5) x (6) Ne mentionnez pas les centimes.		
8	(ajouter) Rémunération de votre travail	+	
9	(ajouter) Part des intérêts excédentaires de compte courant d'associé	+	*Indiquez ci-dessous le détail des frais professionnels déduits : Nature Montant
10	(ajouter) Plus-value à court terme réalisée dans le cadre d'un départ à la retraite	+	
11	(ajouter) Montant des indemnités journalières et allocations de remplacement perçues	+	
12	(déduire) Montant de vos frais professionnels déductibles* (y compris le montant de vos cotisations personnelles, les intérêts d'emprunts «JA» et d'emprunts acquis pour l'acquisition de parts sociales)	-	
13	(déduire) Part déduite fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	-	Montant inclus dans la feuille libre détaillant l'option pour l'étalement (jointe à l'imprimé 2042).
14	(ajouter) Part réintégrée fiscalement du revenu exceptionnel agricole faisant l'objet d'un étalement fiscal	+	Inclus dans les cases 5HC à 5JI de la déclaration 2042 CPRO.
15	TOTAL REVENU NET PROFESSIONNEL	=	À reporter dans le cadre B ou C de la déclaration des revenus professionnels (en bénéfice ou déficit, selon le cas).